

Depuis plus d'un siècle,
au service de la santé

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

*Grâce à vous, ils et elles se forment
avec nous à la santé du monde de demain !*

**NOS ÉTUDIANTS ÉLÈVES INFIRMIERS ET SOIGNANTS
VONT PRENDRE SOIN DE VOUS,
DE VOS PROCHES, DE VOS COLLABORATEURS**



TRAVAIL-QUALITÉ-SANTÉ-SÉCURITÉ APPRENDRE, INNOVER, ÉVALUER DANS UN MONDE QUI CHANGE...

La Fondation Léonie Chaptal, témoin de l'histoire en santé de notre pays a formé à vos côtés, depuis plus de 100 ans, des milliers de soignants et professionnels (infirmières, aides-soignants, auxiliaires de puériculture...) qui vous accompagnent sur vos parcours de vie et dans vos organisations et entreprises.

Grâce au soutien que vous avez su nous apporter en nous versant la taxe d'apprentissage, elle a pu investir efficacement dans les évolutions techniques et pédagogiques pour s'adapter au mieux, aux enjeux et transformations de chaque décennie, et répondre aux aspirations de chaque génération. Elle continue aujourd'hui cet engagement à vos côtés au cœur de la e-santé.

Aujourd'hui notre offre de formation labellisée « **Veriselect** », reconnue pour sa qualité, est conçue pour répondre aux nouveaux enjeux de la transformation numérique et sociale de la formation en santé. La Fondation a initié il y a plusieurs années un programme ambitieux de modernisation et d'amélioration continue de ses offres. En nous soutenant, vous nous permettez de poursuivre l'aventure, l'innovation et le développement de notre Smart Campus en santé.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel chaque entreprise a la possibilité de choisir librement une partie des bénéficiaires. Votre choix est donc primordial pour nos étudiants. En vous engageant aux côtés des étudiants de la Fondation Léonie Chaptal, vous investissez dans la qualité des parcours de formation en santé et dans l'avenir du système de santé.



**AVEC
VOUS !**

EN 2020

DE NOUVELLES RENCONTRES, DE NOUVELLES ACTIONS, DE NOUVEAUX RÉSULTATS

**GRÂCE
À VOUS !**

Le versement de la taxe d'apprentissage par vos organisations constitue un levier majeur de l'efficacité de notre programme.

Cette taxe vise à contribuer au financement de notre programme Smart Campus en 4 axes

1. Le co-financement de notre nouvel espace numérique de travail en ligne, doté des solutions technologiques d'apprentissage et de collaborations innovantes, au service de la qualité et de la sécurité des parcours de nos étudiants.
2. Le financement d'ingénierie pédagogique multimodale alternant programmes de simulations, d'entraînements et cursus en blended-learning (cours en présentiel et distanciel) associant les étudiants dans leur conception.
3. L'investissement dans un système d'information Smart Campus visant à faciliter l'orientation et l'information des usagers du campus en temps réel à travers la modernisation des bâtiments.
4. L'investissement dans le programme recherche et développement de la Fondation, visant à développer des partenariats d'excellence scientifique et technique au cœur de la formation en e-santé (formation à la télé-médecine, à la collaboration distancielle, formation à la qualité des soins et des pratiques...).

En intégrant le réseau national des partenaires de la Fondation Léonie Chaptal, votre organisation bénéficie

- de la diffusion de vos offres de stages et d'emplois auprès de nos étudiants et partenaires
- d'invitations aux conférences et événements de la Fondation
- d'informations dans le cadre de nos activités et programmation

L'ensemble des étudiants, formateurs, administrateurs, partenaires de la Fondation vous remercie par avance de votre confiance.

Anciens étudiants, parents, partenaires, devenez les ambassadeurs de la Fondation Léonie Chaptal dans votre entreprise pour promouvoir ensemble l'histoire de notre système de santé et pour co-construire son avenir.

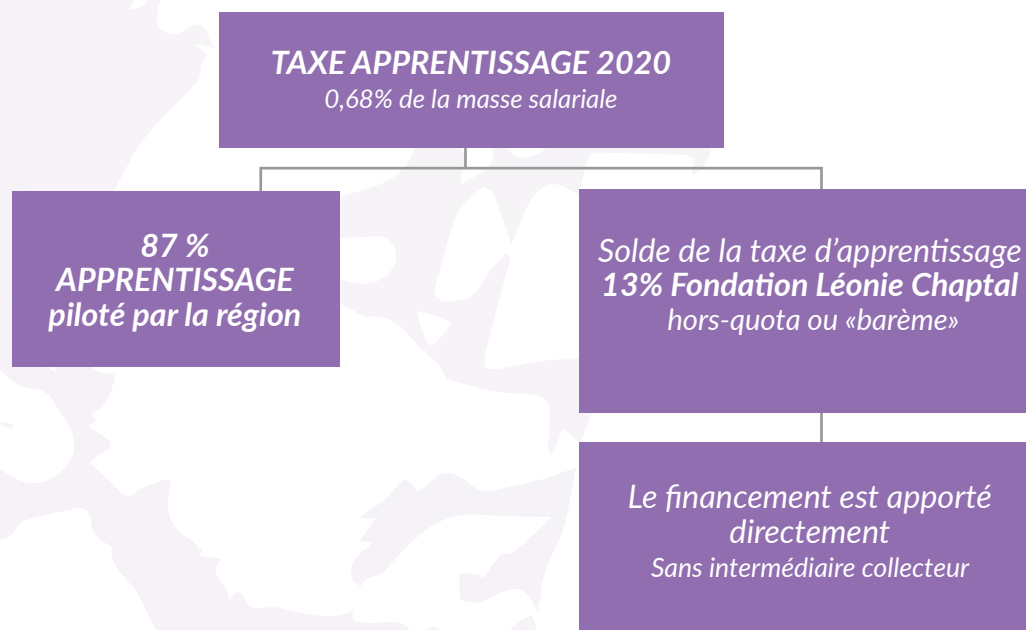


CO-CONSTRUCTION SANTÉ
Fondation Léonie CHAPTAL



VERSER VOTRE TAXE, NOUS FAIRE CONFIANCE

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Un versement très simple

La Fondation Léonie Chaptal ne peut bénéficier que de la part dite «solde de la taxe d'apprentissage ou versement libératoire». Le versement se fait directement à la Fondation Léonie Chaptal.

Code UAI Inscription sur la liste préfectorale	Fondation Léonie Chaptal 19 rue Jean Lurçat - 95200 SARCELLES Siret 302 507 371 000 11
095001BB 095002BB 095003BB	Formation Auxiliaires de puériculture Formation Aides soignant(e)s Formation Infirmier(e)s
Coordonnées bancaires	Fondation Léonie Chaptal Société Générale Roissy - Villepinte IBAN FR76 3000 3007 0700 0506 6617 892 BIC SOGEFRPP

**Une question / besoin d'aide pour le versement
de la taxe d'apprentissage ?**

Votre contact dédié : Brigitte DELTOUR
01.39.90.43.43 ou 01.39.90.58.45

Courriel : compta@fondation-chaptal.fr
Site : www.fondationleoniechaptal.fr

